

## ACTUALITÉS FINANCIÈRES DES ESH





## Ouverture de la journée

Valérie Fournier
Présidente de la Fédération



# Panorama de l'actualité vue par nos partenaires financiers et institutionnels

Didier Poussou, Directeur Général de la Fédération des esh Marianne Laurent, Directrice Générale de la CGLLS Kosta Kastrinidis, Directeur des prêts de la Banque des Territoires Frédéric Lauprêtre, Directeur de la Stratégie Patrimoniale chez ALS Philippe Pacheu, Président du CAP



## Gilbert CETTE – 12 septembre 2022 Le problème de l'inflation

## L'inflation sur un an est actuellement en France plus basse d'environ 2,5 points de pourcentage à l'inflation moyenne dans la Zone Euro.

- ▶ En août, sur les douze dernier mois, l'indice des prix harmonisé au niveau européen a ainsi augmenté de 6,5 % en France contre 9,1 % dans l'ensemble de la zone euro. Mieux encore, la France est le pays de la zone dans lequel l'inflation est la plus faible : parmi nos plus grands voisins, l'Allemagne est à 8,8%, l'Italie à 9,0%, l'Espagne à 10,3% et les Pays-Bas à 13,6%.
- comme l'Insee l'a montré, cette performance doit beaucoup à différents dispositifs mis en place par l'Etat et amortissant la hausse des prix de l'énergie, comme le bouclier tarifaire et la ristourne à la pompe. A eux seuls, ces deux dispositifs abaissent actuellement l'inflation d'environ deux point de pourcentage.
- ▶ Toutes choses égales par ailleurs, l'inflation en France finira par rattraper celle de la Zone Euro et la dépassera ensuite, transitoirement mais inéluctablement. Surtout si d'autres grands pays partenaires mettent en place ou développent des dispositifs comparables aux nôtres.

Journée Finance - 4 -



## Situation financière des esh

Philippe Pacheu

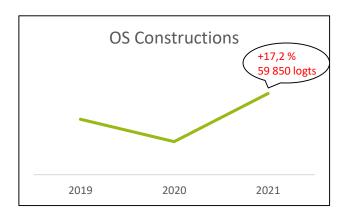
Président du Comité d'Autocontrôle et de Prévention



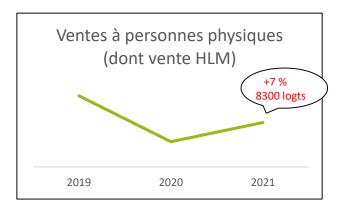
#### Tendances des résultats 2021

#### ▶ Résultats activité 2021

- Fort rebond des mises en chantier en Constructions et en réhabilitations
- Dynamique retrouvée en 2021 des ventes à personnes physiques (dont ventes HLM)









#### Tendance des résultats 2021

#### ► Critères fédéraux d'exigence

2020 & 2021: Proportion de critères non respectés en baisse sauf pour les Ressources Internes

# Exigences Ressources internes > 6% des produits Autofinancement > 3% des produits FdR long terme + Autofi > 750 €/logt FdR + Autofi > 0 M€ 7% 7% 7% 7% 5% 2019 2020 2021

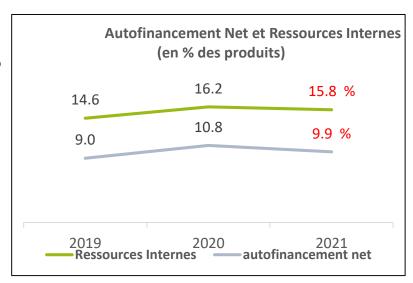


#### Tendance des résultats 2021

#### ► Résultats sur l'échantillon d'esh représentatif de 76% du parc total

#### Recul de l'autofinancement courant de 1 point de loyers

- IRL moins favorable en 2021 (+0,66% vs 1.53% en 2020)
- Allègement annuités -0,6 pt
- Hausse des coûts de fonctionnement locatif + 1pt
- Hausse de l'effort de maintenance +0,8 pt



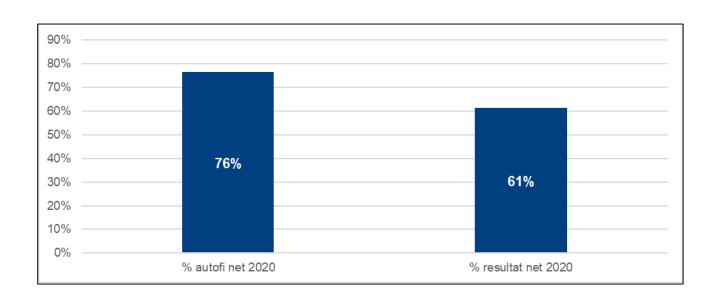


## Enquête sur l'impact de la hausse du TLA sur les comptes des esh

- > 71 réponses à l'enquête (extraction des données réelles des prêts)
- > 56% de l'encours indexé au TLA (41 Mds€ d'encours analysé)
- Les prêts CDC sont très majoritairement en double révisabilité (médiane à 90%)

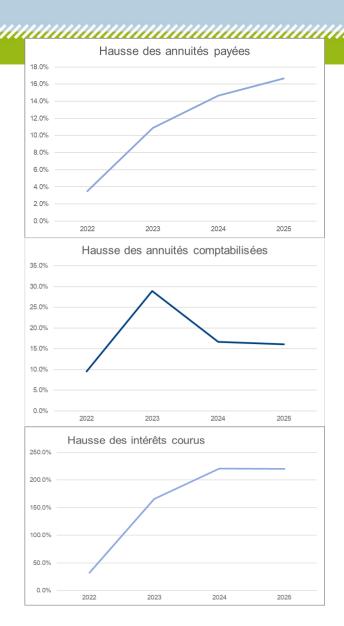


La multiplication par 6 du TLA (0.5% en fev 2022 à 3% en fev 2023) représente une hausse d'annuités et d'intérêts qui aurait contracté l'autofinancement 2020 de 76% et le résultat comptable 2020 de 61%





## Enquête sur l'impact de la hausse du TLA sur les comptes des esh



Si le TLA suit la séquence de hausse depuis fév 2022 et passe en fév 2023 à 3% :

- La hausse de l'annuité payée 2023 sera certes maitrisée à 11% grâce au mécanisme de double révisabilité
- En revanche, la hausse de l'annuité comptabilisée 2023 connaitra un pic à 29% car l'effet de la double révisabilité ne joue qu'en 2024
- Et les intérêts courus vont être multipliés par 3 en 2023 ce qui risquent de rendre les résultats courant négatifs pour de nombreuses esh



## Quelles marges de manœuvre en 2023 et au delà?

Postes	<b>Tendances</b>	2023
Hausse des loyers	7	3.60%
RLS	<b>→</b>	Stable à 1.3Mds€
Annuités comptabilisées	71	Hausse de 29%
Taxe Foncière et TEOM	71	Hausse entre 3.5% et 10%
Achat d'Energie	71	?
Taux d'impayés	71	?
Hausses des charges courantes	71	Taux d'inflation de 4.5% en 2023
Cout de production	71	> 10% ?
Cout de réhabilitation	71	> 10% ?



## Analyses du choc énergétique en cours

Charles Pertuiset – Erese – groupe HTC



## **Pause**



## Documents annuels et états financiers des organismes de logement social

Fañch Kerguélen





## 1. Les obligations de transmission des sociétés HLM

- ▶ Obligation de transmission → R 423-78 et R 423-89 du CCH
- « Dans le mois suivant celui au cours duquel s'est tenue l'AGO, les sociétés d'HLM adressent au préfet, au ministre chargé du logement et à la CDC, des copies des documents annuels, soumis conformément à la loi à l'AG des actionnaires, auxquelles sont joints le PV de cette assemblée ainsi que les états financiers définis par la réglementation applicable aux sociétés d'HLM. La transmission s'effectue de manière dématérialisée par le biais d'une plate-forme informatique sécurisée désignée par arrêté du ministre chargé du logement.

En cas de report de l'AG, la décision de justice accordant un délai supplémentaire est transmise dans les mêmes conditions. »

- « Les dispositions de la sous-section 3 de la section 1 du présent chapitre sont applicables aux sociétés de coordination. »
- ► Format de transmission → Arrêté du 7 octobre 2015 homologuant l'instruction comptable applicable aux organismes d'HLM à comptabilité privée

Visuel de l'ensemble des maquettes des documents annuels et états financiers



18 octobre 2022 Journée Finance - 15 -

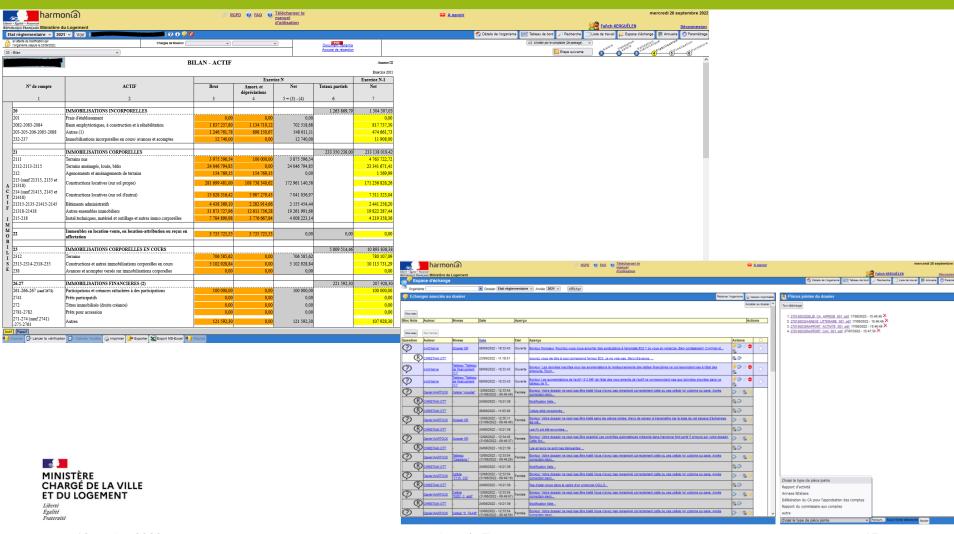


## 1. Pièces-jointes à déposer sous l'espace d'échanges d'Harmonia (exercice 2022)

- Rapport de gestion
- ► Rapport d'activité si établi par l'organisme
- Annexe littéraire
- Rapport(s) du (des) commissaire(s) aux comptes
- ▶ Procès-verbal d'approbation des comptes de l'exercice
- ►En cas d'opération de fusion-absorption, le traité de fusion, l'arrêté préfectoral et le procès-verbal ou la délibération de l'assemblée ayant validé la fusion
- ►En cas de report de la réunion de l'organe délibérant devant approuver les comptes la décision du tribunal de commerce de prorogation du délai de réunion de l'organe délibérant chargé d'approuver les comptes de l'exercice.









## 2. Harmonia : la plateforme de collecte dématérialisée

- ► Une plateforme partenariale
  - Maîtrise d'ouvrage CGLLS
  - Un portail pour la DHUP et un pour chaque fédération d'OLS
- Une source de données essentielle :
  - Banque des Territoires : analyse individuelle + publication de l'étude
     « Perspectives »
  - Ancols : préparation et réalisation des contrôles + réalisation d'études transversales ou thématiques
  - DHUP: participation aux mécanismes de prévention de la CGLLS + instruction des demandes d'agréments + analyses financières diverses + conception de la publication « Les organismes de logement social – Chiffres clés »



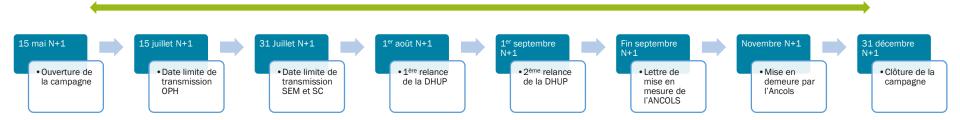
18 octobre 2022 Journée Finance - 18 -



## 3. Déroulement d'une campagne : le calendrier

- ▶Un calendrier qui a évolué entre les exercices 2020 et 2021
  - Avancement de la date d'ouverture de campagne
  - Clôture de campagne (avec impossibilité de saisie)
  - Mise en place d'une procédure de suivi des retardataires plus rigoureuse et plus précoce

#### Questions / réponses entre les OLS et la DHUP





## 4. Perspectives pour l'exercice 2022

- Publication arrêté comptable (plan de comptes HLM + maquettes) en novembre 2022
  - Simplification (modification plan et arrêté agrégé)
  - Précision sur le périmètre de certification des CAC
  - Ajout d'une liste des pièces à déposer sous l'espace d'échanges
  - Réduction du nombre de maquettes et convergence des maquettes des documents annuels et états financiers pour l'ensemble des familles d'OLS
  - Intégration de l'activité d'Organisme de Foncier Solidaire (OFS)
  - Suivi de l'activité SIEG (création de comptes hors-SIEG + affectation du résultat)
  - Suivi des titres participatifs
  - Ajout d'onglet sur les périmètres de combinaison (spécifique SC) et de consolidation (spécifique structures faîtières)
- ▶Publication avis comptable (commentaires de comptes + schémas d'écriture) en décembre 2022





## **Ex maquettes**

Total des

Répartition des produits N

	The second secon		Exerc	tice N	N 2003
N° de compte 1	PASSIF 2		Détail 3	Totaux partiels	Exercice N - 1
in .		CAPITAL, DOTATIONS ET RESERVES	-	ARES	WR.
101-104-105		Capital (spécifique sociétés)		#REF	
10133-1014-102		Capital (actions simples) et fonds de dotation	46 952 750.40	19,000	38 952 750
0134		Capital : actions d'attribution	0.00		20 922 130
104	Primes d'émissions, de fusion et d'apport		73 488 161,36		69 488 161
105	Ecarts de réévaluation		0.00		09 400 101
102-103		Dotation (spécifique OPH)		0.00	
102		Dotations			
103	Autres fonds propres- autres compléments de dotation, dons et legs en capital				
106	Réserves		***************************************	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	
1061	Réserve légale (spécifique sociétés)		3 895 275,04		3 895 275
<b>5</b> 063	Réserves statutaires ou contractuelles (spécifique sociétés)		68 878 965,23		66 999 089
067	Excédents d'exploitation affectés à l'investissement (spécifique OPH)		0,00		
0671	dont relevant du SIEG (depuis 2021)		0,00		
0683	Réserves - Activité agréée (spécifique SEM)		0,00		1
0685	Réserves sur cessions immobilières		383 420 701,82		373 394 57:
06851		dont relevant du SIEG (depuis 2021)	0,00		TID TO STORY
6688		Réserves diverses	513 511,00		318 466
06881	dont relevant du SIEG (deputs 2021)		0,00		5-77.17
1	2	Report à nouveau (a)	450 621,00	450 621 00	403 653
2	dont releva	nt de l'activité agréée depuis 2016 (spécifique SEM)	0,00 400 512.00		
		dont relevant du SIEG (depuis 2021)			390 51
		Résultat de l'exercice (a)	13 874 377,60	13 874 377,60	12 685 05
		dont relevant de l'activité agréée (spécifique SEM)	0,00		9
		dont relevant du SIEG	10 787 314,78		9 835 417
		Montant brut Inscrit au résultat			
3	Subventions d'investissement	231 172 554,25 90 697 473,98	140 475 080 27	140 475 080,27	133 186 809
14		PROVISIONS REGLEMENTEES		0.00	
145	Amortissements dérogatoires		0,00		
46	Provision spéciale de réévaluation (spécifique sociétés)		0,00		
671	Titres partic		0,00	0,00	
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		WREF!	WREE	
5	PROVISIONS			25 323 040 34	25 105 68
51	Provisions pour risques		2 928 098 34		2 629 493
572	Provisions pour risques  Provisions pour gros entretien		11 516 549.85		10 437 995
53-158		Autres provisions pour charges	10 878 401,15		12 128 199
	1				
<b></b>		TOTAL PROVISIONS (II)	25 323 049,34	25 323 049,34	25:195.68
		DETTES FINANCIERES (1)	60 767 061.13	2 131 201 200 38	2 032 433 513
162 163	Participation des employeurs à l'effort de construction				61 916 230
163 164	Emprunts obligataires				308 500 000
1641		Emprunts auprès des Etablissements de Crédit	955 411 778,16		027 701 05
1641 1642	Caisse des Dépôts et Consignations				927 301 95
1642 1647	CGLLS				
1647 1648	Prêts de l'ex-caisse des prêts HLM Autres établissements de crédit				677 784 69
			710 712 264 84		077 784 69

N° de compte	Produits	produits (à			
N de compte	Produits	ventiler)	Activités SIEG	Dont activités OFS	Activités hors SIEG
1	2	3	3A		3B
Hors 703	PRODUITS D'EXPLOITATION (hors récup. charges loc.)	0,00	0,00		0,00
70 (net de 709)	Produits des activités:				
701	Ventes d'immeubles	0,00			
704	Loyers	0,00			
706	Prestations de services	0,00			
708	Produits des activités annexes	0,00			
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			
72	Production immobilisée	0,00			
74	Subventions d'exploitation	0,00			
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien	0,00			
autres 781	Autres reprises	0,00			
791	Transferts de charges d'exploitation	0,00			
751-754-758	Autres produits	0,00			
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00			
PRODUITS FI	NANCIERS	0,00	0,00		0,00
761	Des participations	0,00			
762	Des autres immobilisations financières	0,00			
763-764	Des autres créances et valeurs mob. de placement	0,00			
765-766-768	Autres	0,00			
786	Reprises sur dépréciations et provisions	0,00			
796	Transferts de charges financières	0,00			
767	Produits nets sur cessions de VMP	0,00			
PRODUITS EX	CEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sur opérations de gestion	0,00			
	Sur opérations en capital:				
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00			
777	Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0,00			
778	Autres	0,00			
787	Reprises sur dépréciations et prov. exceptionnelles	0,00			
797	Transferts de charges exceptionnelles	0,00			
SOUS-TOTAL	.(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
EXCEDENT DE RECUPERATION DES CHARGES (2)		0,00			
TOTAL DES PRODUITS (A)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (report de la fiche n°1) (B)		#NOM?	0,00		0,00
RESULTAT (A - B)		#NOM?	0.00	0,00	0.00
			-,	-,	-,



## 5. Zoom sur les comptes consolidés et combinés

- ► Exercice 2021 (campagne en cours) et 2022
  - Comptes consolidés : aucune obligation de transmission
  - Comptes combinés : obligation de transmission en PDF dans un format respectant le règlement ANC n°2020-01. Les maquettes de l'instruction comptable (introduites par l'arrêté du 24 mars 2022) sont données à titre indicatif
- ▶À partir de l'exercice 2023
  - Renseignement de maquettes comme pour les documents annuels et états financiers relatifs aux comptes sociaux
  - Format restant à définir par un groupe de travail (OLS, fédérations, Ancols, DHUP, CGLLS)





## Et en cas de coup dur!

► Boite mail partagée DHUP <a href="mailto:local-le-gouv.fr">lo4.lo.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>

► Hotline CAP GEMINI

01 47 54 54 77

Merci de votre attention

Dans l'attente de vos questions





# Traitement comptable des cessions de CEE et des primes/aides perçues par les OLS dans le cadre de CEE

**Olivier Silvert** 



## Traitement comptable des CEE

- ► Cessions de CEE : produits d'exploitation selon IC des OLS
- ► Auparavant mis en produits exceptionnels selon flash info de la Fédération mais l'ANC nous a demandé dans le règlement ANC 2015-04 de le mettre en produits d'exploitation pour se mettre en conformité avec le PCG 2014
- ▶ Depuis quelques années apparitions d'incitations financières proposées par un tiers négociateur : versement de primes, aides en contrepartie de la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Ces tiers se chargent après de l'enregistrement des CEE et cessions à des obligés
  - ⇒Ex campagne coup de pouce transition énergétique de x€ par chaudière individuelle remplacée
- ▶ Publication par la CEC de la CNCC de la chronique technique 2020-35
  - Non diffusion car réservée aux seuls CAC
  - Ces incitations peuvent être considérés comme des subventions d'investissement
  - Mais elles peuvent aussi être considérées comme des produits de cession et immédiatement comptabilisé au compte de résultat



## Traitement incitations financières/CEE dans les comptes 2021

- Problématique soulevée au groupe HLM CNCC de novembre/décembre 2021
- ►Interrogation d'esh ou groupe d'esh lors des clôtures
- Pratiques très diverses constatées dans les comptes 2021: produits d'exploitation, produits exceptionnels, subventions d'investissements
  - Manque d'homogénéité dans les DIS, statistiques, des ratios autofinancement courant, autofinancement net HLM, ressources internes
  - Impact sur l'assiette autofinancement net HLM colonne gestion locative de la cotisation additionnelle CGLLS
  - PLF 2022: sensibilité vis-à-vis de la méthode ANCOLS d'absence de surcompensation via le ratio Résultat SIEG/Immobilisations brutes plus stocks nets d'emprunts
- Décision des Fédérations de saisir l'ANC sur cette question le 16 mai 2022



#### Courrier de saisine ANC du 16-5-2022







Autorité des Normes Comptables M. Patrick de Cambourg
Président
5, place des Vins de France
75573 Paris cedex 12

Paris, le 16 mai 2022

Objet : Saisine de l'ANC sur le traitement comptable des cessions des Certificats d'Economie d'Energie et de droits à CEE réalisées par les organismes d'HLM et des incitations financières perçues par les organismes d'HLM au titre des CEE en contrepartie de la réalisation de travaux

Monsieur le Président,

Les Fédérations des organismes d'HLM, la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (OPH), la Fédération des Coopératives HLM (Les Coop'HLM) et la Fédération des sociétés anonymes d'HLM (dénommée Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat) regroupent environ 500 bailleurs sociaux et environ 5 millions de logements sociaux sur le territoire français.



#### **Extrait courrier saisine ANC**

Depuis l'été 2021, suite à la diffusion de la chronique technique 2020-35 de la Commission des Etudes Comptables de la CNCC, nous sommes interpellés par nos adhérents sur les trois schémas de comptabilisation suivants dans les comptes des OLS :

- Produits d'exploitation ainsi que préconisé dans l'instruction comptable, en particulier pour les cessions de CEE;
- Produits exceptionnels, au même titre que les dégrèvements de TFPB;
- Subventions d'investissement<sup>2</sup> avec réintégration au même rythme que les amortissements des travaux immobilisés.

Cela concerne tant les cessions de CEE directes que les cessions de droits à CEE à un intermédiaire ainsi que toute incitation financière (prime, contribution, aide, ...) versée par un tiers en contrepartie de travaux de rénovation éligible aux CEE.

Le risque est de voir apparaître :

- Des traitements comptables hétérogènes, sur des opérations identiques au niveau technique;
- Dans les groupes des traitements non harmonisés;



#### Extrait courrier de saisine ANC

Par ailleurs, l'autofinancement net HLM étant un des éléments de calcul de cotisations réglementaires (dont cotisations CGLLS), il est important d'avoir un traitement homogène entre les assujettis bailleurs.

Il parait essentiel que les bailleurs comptabilisent de la même façon les cessions de CEE, qu'elles soient directes ou indirectes, puisqu'elles financent les mêmes opérations.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



## Position fiscale des produits de CEE

- Dans un arrêt n° 454465 du 14 juin 2022, le Conseil d'Etat a jugé que les produits de certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus par le bailleur au titre des travaux ouvrant droit au dégrèvement de TFPB pour travaux d'économie d'énergie sont des « subventions au sens et pour l'application de l'article 1391 E du CGI », qui doivent être déduites du montant des travaux éligibles (sous réserve qu'ils soient perçus avant le 1er janvier de l'année suivant le paiement des travaux).
- Le PLF 2023 propose, pour les entreprises imposables à l'IS sur les produits de CEE (ce qui n'est pas le cas des organismes HIm en principe) d'appliquer à ces produits CEE le même régime que celui applicable aux subventions d'équipement, à savoir un étalement de l'imposition de ces sommes au rythme de l'amortissement du bien financé à l'aide des CEE.

18 octobre 2022 Journée Finance - 30 -



## Position fiscale des aides primes liés aux CEE

⇒A noter : Si le Conseil d'Etat et le PLF traitent les produits de CEE comme des subventions, ils ne les qualifient pas pour autant de « subventions » : ils indiquent juste que, pour l'application de telle ou telle règle fiscale, on va appliquer aux produits de CEE les mêmes règles que celles applicables aux subventions. Par conséquent, cela ne règle pas la question de la qualification juridique ou comptable de ces produits de CEE.

18 octobre 2022 Journée Finance - 31 -



### Perspectives dans le cadre clôture 2022

- ►Interrogation régulière de la Fédération sur cette problématique comptable des CEE
- Volume incitations financières encore très importants en 2022 (fin de la campagne « coup de pouce »
- ►Échanges avec le GT LS de la CNCC
- Contact informel avec l'ANC mise en place d'un GT intersectoriel pour examiner une vue d'ensemble des problématiques comptables liés aux CEE
- ▶ Positions à prendre dans le cadre de la clôture des comptes 2022?
- ► Communication à faire avant la clôture circulaire, webinaire?



# Traitement comptable opérations de BRS réalisées par un organisme de logement social dans le cadre de sa compétence OFS

Olivier Silvert



## Comptabilisation des opérations de BRS réalisées par des esh dans le cadre de leur compétence OFS

- ▶BRS créé en 2016 (ordonnance n°2016-985 du 20 juillet 2016)
- Loi ELAN du permet aux OLS d'être agréés OFS (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018)
- Loi 3DS (loi n°2022-217 du 21 février 2022)
  - Les OLS peuvent réaliser des opérations en BRS dans le cadre de la vente HLM dans le respect du SIEG
- Interrogation des OLS sur la comptabilisation des opérations BRS depuis 2021
- Études juridiques sur nature BRS = la conclusion d'un BRS n'est pas translative d'un droit de propriété
- Saisine du 5 octobre 2021 par les directeurs des fédérations HLM de l'ANC
- ▶ Règlement ANC 2022-05 du 7 octobre 2022 (en cours d'homologation)
- https://www.anc.gouv.fr/sites/anc/accueil/normes-francaises/toutes-actualites-fr-normes-fran/page\_content/L-actusfr02/lignePersoColSimpletitrepage/la-actusfr/lc-actus/la-actusla-fr/reglement-n-2022-05.html



## Règlement 2022-05 du 7/10/2022

- Analyse de ce nouveau règlement
  - BRS en accession: constructions comptabilisées en stocks puis vente en compte 70 le terrain faisant l'objet d'une redevance restant à l'actif
  - Dépréciation des terrains le cas échéant
  - Vente HLM en BRS: vente de logements anciens va dans un sous compte du compte 10685 Réserves sur cessions immobilières relevant du SIEG
- Circulaire fédérale en parallèle, reprise dans les commentaires de comptes à paraître en décembre 2022
- Création de sous compte du résultat, RAN, réserves diverses relevant du SIEG pour y cantonner le résultat de l'OFS
- Questions à résoudre
  - Rapport annuel sur les comptes de l'OFS à faire au Préfet quid comptes certifiés?



## Table ronde Equipe Financière



# Projet Visial Web Calcul de rentabilité des investissements

Karen Laloum - Fédération des esh

Journée Finance 37



### VISIAL WEB Feuille de route 2022 et 2023

#### **CHIFFRES CLES**

- 485 Entités dont 165 esh
- 1285 utilisateurs dont 484 esh

T4 2022

Migration d'AWS vers le cloud souverain OVH Base de données hébergée en France







2023

- Livraison du nouveau module foyer
- Nouvelles évolutions
- Tour de France 2023

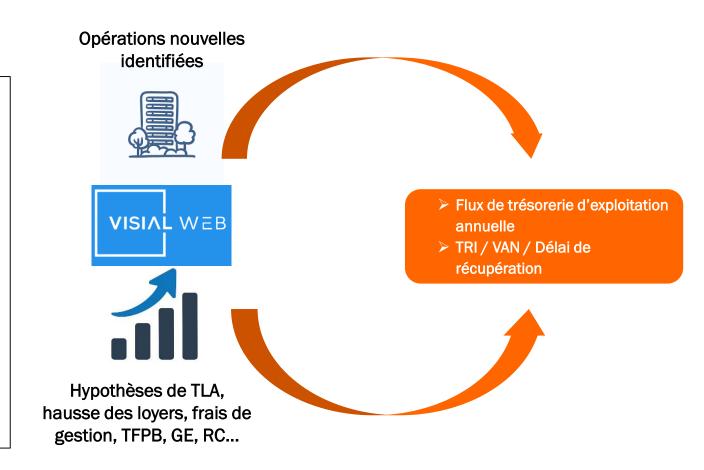
Journée Finance - 38 -



### Etude sur la rentabilité des investissements

#### Chiffres clés

- √ 20 demandes d'études
- √ 10 restitutions
- Rapport de restitution et modèle de données
- ✓ Possibilité de participer à la recherche/étude
- Diffusion des retours d'expérience et des résultats de l'enquête flash



Journée Finance - 39 -



### Fonds de Soutien à l'Innovation (FSI) et Fédération des esh

Claude COUSTY



- Suite à la récurrence des attaques subies par les organismes et à l'importance des dégâts générés et afin de limiter au maximum le coût du reste à charge, le Conseil Fédéral de la fédération a jugé opportun, en complément de l'aide apportée par le FSI de la CGLLS, de soutenir financièrement les audits portant sur la sécurité des systèmes d'information des esh.
- Le FSI de la CGLLS finance les audits de cyber sécurité au titre de la MODERNISATION :
  - prestations de services,
  - embauche de personnel dédié pour le projet
  - et communication en direction des locataires)
- > Libre choix du prestataire
  - Une condition : le prestataire doit être qualifié PASSI par l'ANSSI
  - L'UGAP propose une solution packagée avec ADVENS SOGETI WAVESTONE CEIS



#### Conditions de l'aide du FSI au titre de la modernisation

- Les AR hlm instruisent les dossiers de modernisation
- Le travaux du prestataire ne doivent pas avoir débuté avant les 3 mois de la date de la réunion du Comité des Aides de la CGLLS
- ► Montant de l'aide du FSI :
- Dossier mono bailleur : 40% maximum de la dépense éligible apportée par la CGLLS dans la limite de 100 K€ d'aide.
- Dossier inter organismes : 50% maximum dans la limite de 150 K€



#### Conditions de l'aide fédérale

- L'aide du FSI doit être préalablement sollicité pour que la fédération intervienne
- Le dossier FSI doit préciser que l'esh demande une aide à la fédération (un courrier de demande d'aide à la fédération doit être joint au dossier FSI)
- Le montant de l'aide est au maximum est de 40 K€
- ► Comme pour le FSI, l'aide ne doit pas être supérieure à 40 % des dépenses éligibles
- Le montant global tout confondu (public et privé) des aides ne doit pas dépasser 80 % du montant de dépense éligible (reste à charge minimum de 20 %)
- ► Libre choix du prestataire
  - Condition : le prestataire doit être qualifié PASSI par l'ANSSI
  - L'UGAP propose une solution packagée avec ADVENS SOGETI WAVESTONE CEIS



#### Tendances des financements par le FSI

### Répartition du nombre de dossiers par région en 2021

portés par un organisme de la région	Nombre de dossiers	% du nombre de dossiers
Auvergne-Rhône-Alpes	24	15,6%
Ile-de-France	20	13,0%
Occitanie	19	12,3%
Normandie	15	9,7%
Hauts-de-France	14	9,1%
Centre-Val-de-Loire	13	8,4%
Grand Est	11	7,1%
Nouvelle Aquitaine	10	6,5%
Pays de la Loire	9	5,8%
Bourgogne-Franche-Comté	7	4,5%
Bretagne	7	4,5%
PACA Corse	4	2,6%
Outre-mer	1	0,6%

De grandes régions sont quasiment absentes

Source: CGLLS



#### Tendances des financements par le FSI

### Répartition du nombre de dossiers et DES SUBVENTIONS par fédération en 2021

portés par un organisme de la fédération			% du nombre de dossiers	% du montant
des OPH	93	3 369 520 €	60,4%	51,6%
des ESH	45	2 249 229 €	29,2%	34,4%
des EPL	8	301 420 €	5,2%	4,6%
FAPIL	1	100 000 €	0,6%	1,5%
SOLIHA	2	199 611 €	1,3%	3,1%
UNAFO	2	92 510 €	1,3%	1,4%
des COOP HLM	3	222 443 €	1,9%	3,4%

Les OPH représentent plus de 60 % des demandes

Source: CGLLS



# Instruction des dossiers esh auprès de la Commission de péréquation et de réorganisation (CPR)

**Olivier Silvert** 

Journée Finance 46



#### Bilan de la période juillet 2019 à juillet 2022

- Financement des dépenses intellectuelles engagées dans le cadre de rapprochement entre OLS afin de se mettre en conformité avec la loi ELAN sur le seuil minimal de 12000 logements gérés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (plafonds au logement et par dossier)
- Soutien des acquéreur/cédant dans le cadre de transferts de patrimoine sur un territoire de remembrement territorial (ex Evry)

ESH	Etudes préalables	10		331 202	
	Aide au regroupement	27		18 602 424	
	Remembrement	1		256 000	
Total ESH		38	28%	19 189 626	25%



#### Aide CPR de soutien à rénovation urbaine

### Mécanisme similaire à ancienne procédure Commission de réorganisation

- Financement du renforcement en interne de postes de responsable renouvellement urbain et chargé de relogement (salaires bruts chargés à 1,8)
- ► Financement des prestations AMO
- ▶Plafonnement à 1.5% investissements nets subvention ANRU (dérogation à 2% si difficultés techniques liées à présence d'amiantes)
- ► Aide CPR maximale de 50% (80% si OLS en plan d'aide CGLLS)
- Sur la durée des maquettes financières (durée plus courte pour les 1ers dossiers)



#### Bilan de la période juillet 2019 à juillet 2022

►Bilan dossiers de demande d'aide CPR dans le cadre du soutien au renouvellement urbain (NPNRU)

Rénovation Urbaine	Date cpr année	Nombre de Dossier CPR	Somme de Montant notifié
	2019	1	2 112 699
	2020	6	5 293 173
	2021	3	3 858 606
	2022	2	1 340 342
TOTAL RU		12	12 604 820

- Quelques dossiers à venir pour les prochaines CPR dont celle de décembre
- ►Appel à déposer des dossiers: ne pas hésiter à nous contacter



#### **Evolution CPR post ELAN**

- ▶Réunions à venir sur nouvelles modalités d'intervention de la CPR en particulier sur les rapprochements suite fin des regroupements dans le cadre de loi ELAN
- Aménagements à prévoir pour les aides de soutien à la rénovation urbaine et de remembrement territorial

18 octobre 2022 Journée Finance - 50 -

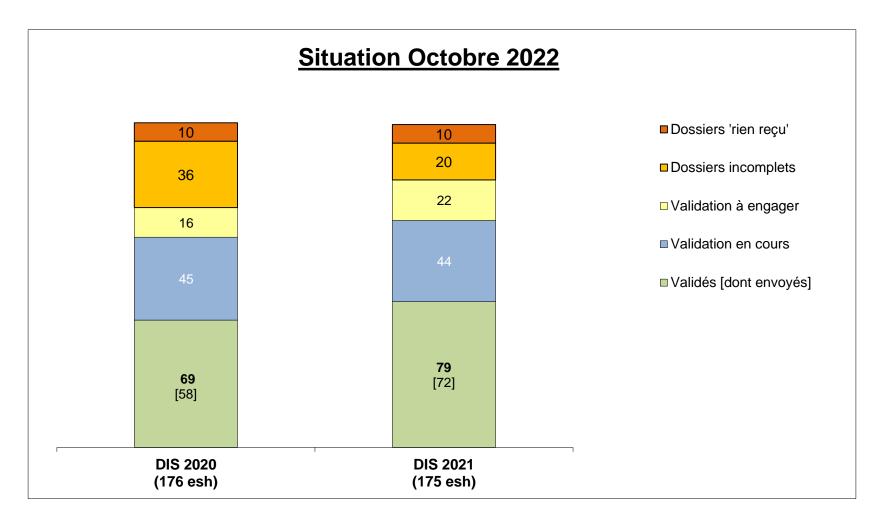


### Campagne DIS 2021

Dovi Kouevignawi Responsable d'études financières



#### Stade d'avancement DIS 2021





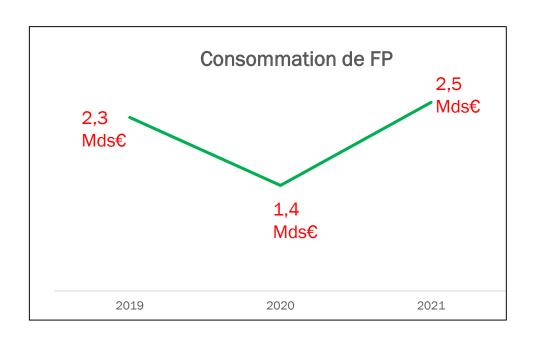
#### Tendance des résultats 2021

#### Structures financières (FdR LT) à terminaison

Stables sur l'échantillon (non extrapolé):

3936 €/lgt >>> 4147 €/lgt

Flux net 2021 en FdR LT
+ 0,56 Mds€
...dont forte injection des FP
nouvellement investis en locatif





# Observatoire de la Vente Point au premier semestre 2022

(données arrêtées le 17/10/2021)

**Nicolas ALLINE** 

Journée Finance 54



#### Observatoire de la Vente Périmètre et taux de réponse

- ▶ Périmètre : ventes à personne physique : HLM + PLI + BRS dans l'ancien
- ▶128 répondants, sur 157 esh adhérentes ayant un parc de logements
  - Taux de réponse de 82 % en nombre d'adhérents ...
  - ... mais de 97 % en nombre de ventes 2021.
  - donc, les 29 esh qui n'ont pas répondu ne représentaient que 3 % des ventes en 2021.

#### Données quasi-exhaustives

	Esh enquêtées	Réponses	Taux de réponse (nb d'Esh)	Taux de réponse (pondéré)
Esh enquêtées	157	128	82 %	97 %
<sub>dont</sub> Esh réalisant jusqu'à 9 ventes en 2021	55	35	64 %	87 %
dont Esh réalisant 10 à 49 ventes en 2021	51	43	84 %	87 %
dont Esh réalisant 50 à 99 ventes en 2021	27	26	96 %	97 %
dont Esh réalisant 100 ventes et plus en 2021	24	24	100 %	100 %



### Observatoire de la Vente Principaux résultats

- ►Avec 3 770 logements vendus, les Esh représentent 65 % des ventes du mouvement HLM (Esh, Oph et Coop), 77 % des ventes PLI et 100% en BRS dans l'ancien.
- ► Extrême stabilité de la <u>répartition</u> des ventes du premier semestre 2022. Ainsi, comme à fin 2021 ...
  - 5 ventes sur 10 à un tiers (1 763 logements);
  - 3 ventes sur 10 à l'occupant (1 126 logements);
  - 2 ventes sur 10 à un autre locataire du secteur HLM (881 logements).
- ▶Un peu moins de la moitié des ventes en individuel (1 685 logements);
- ► Environ 10 % des ventes concernent des logements PLI (372 ventes). Transactions très concentrées en IDF;
- ▶ Vente en BRS dans l'ancien très faible (inf à 1 %).

Journée Finance - 56 -



### Observatoire de la Vente Projection à fin d'année

▶ Tassement mais pas effondrement : 3 770 ventes soit -6%. -7% en vente HLM.

	Total ventes à pers. phy.	Ventes HLM (hors PLI, BRS)	Ventes PLI	Ventes BRS dans l'ancien
Ventes 2021 des Esh ayant répondu à l'enquête vente S1 2022*	4 025	3 631	395	nd
Ventes S1 2022	3 770	3 382	372	16
Evolution en nombre	-255	-249	-23	nd
Evolution en pourcentage	-6%	-7%	-6%	nd

<sup>\*</sup> nombre total de ventes annuelles divisé par deux (ramené sur 6 mois), données enquête activité 2021 ou enquête vente S2 2021.

- ▶ Projection: probablement, moins de 8 000 ventes à fin d'année 2022 (vs 8300 ventes à fin 2021);
  - Certaines Esh déclarent que la majorité des ventes auront lieu au second semestre;
  - D'autres annoncent être impactées par le durcissement des conditions de financement.

Journée Finance - 57 -



#### **ACCESSION SOCIALE ESH**

Focus sur la conjoncture du 1<sup>er</sup> semestre 2022

(Données SGAHLM)

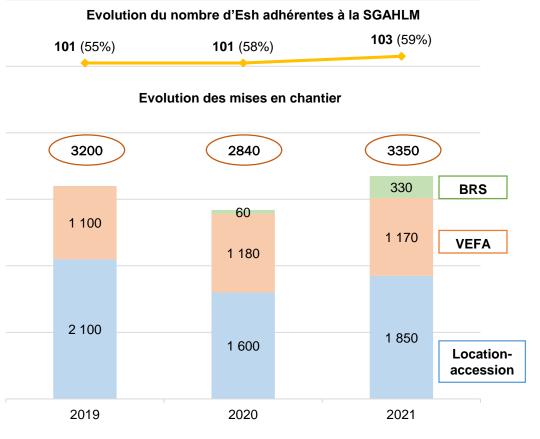
Yassine CHEKHCHOU Chargé d'études financières

18 Oct 2022 Journée Finance 58



#### L'activité de l'accession sociale à la propriété des ESH : Rappel de la tendance sur les dernières années

#### Rappel de la tendace



- Les Esh lancent, en moyenne, plus de 3.000 logements neufs par an destinés à l'accession sociale à la propriété.
- Les mises en chantier ont repris leur croissance en 2021.
- Montée en régime de l'activité destinée à BRS (Bail réel solidaire)

18 Oct 2022 Journée Finance - 59 -



#### L'activité de l'accession sociale à la propriété des ESH : Au 1<sup>er</sup> semestre 2022

#### Mises en chantier ... en forte hausse (?)

#### Evolution des mises en chantier



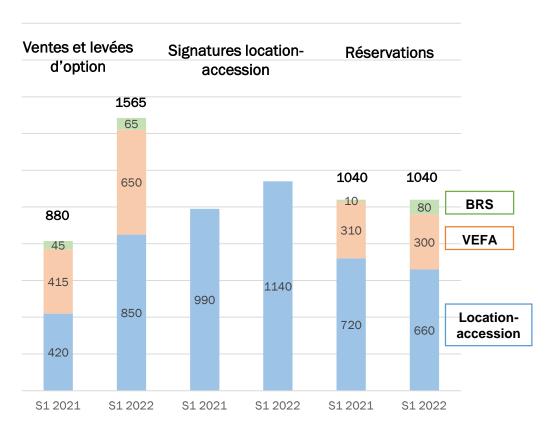
- Lancement de 1.110 logements au 1<sup>er</sup> semestre 2022 (contre 610 logements au 1<sup>er</sup> semestre 2021)
- Les logements individuels représentent 30% des mises en chantier au 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- Les logements réalisés en SCI correspondent à 25% de logements lancés au 1<sup>er</sup> semestre 2022.



#### L'activité de l'accession sociale à la propriété des ESH : Au 1<sup>er</sup> semestre 2022

#### Commercialisation

#### **Evolution de la commercialisation**

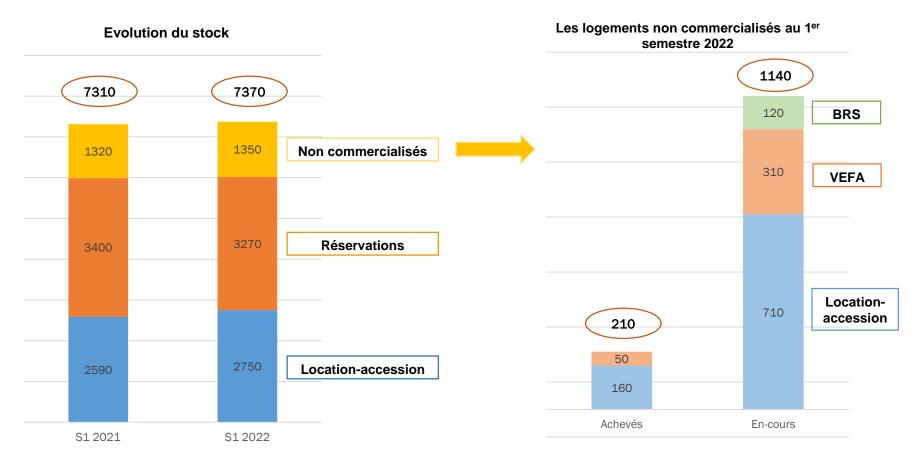


- La commercialisation évolue très favorablement au 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- Le nombre des levées d'option est passé de 420 au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 à 850 au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- La commercialisation de logements en BRS s'est fortement améliorée au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2022. (+40% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021)



#### L'activité de l'accession sociale à la propriété des ESH : Au 1<sup>er</sup> semestre 2022

#### Stock non vendu (hors ONV)





# Pilotage d'entreprise en période inflationniste et de remontée des taux

Patrick Legland - professeur à HEC Paris



### Clôture de la journée

Philippe Pacheu